



## TAXE D'HABITATION

### Base de l'étude

Les dix communes de l'Île de Ré.

### Sources

[www.impots.gouv.fr/portail/statistiques](http://www.impots.gouv.fr/portail/statistiques)

[www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale

### Analyse

#### **Evolution des bases brutes d'imposition :**

Les nouvelles constructions, les agrandissements, les modifications de constructions... tout comme les augmentations annuelles établies par l'Administration Centrale ont une influence sur les bases brutes d'imposition à la Taxe d'Habitation. Cet indicateur brut, exempt de tout abattement, réduction, exonération... permet de suivre l'évolution du patrimoine "habitable" des dix communes de l'Île de Ré.

Toutes les communes de l'Île de Ré ont ainsi connue, sur la période de 2002 à 2022, des augmentations significatives de leurs bases brutes d'imposition : de 60,08 % pour la commune du Bois-Plage-en-Ré (soit 3,69 % / an) à 38,18 % pour la commune de Saint-Martin-de-Ré (soit 2,52 % / an).

En valeur les communes de Sainte-Marie-de-Ré, La Flotte et Le Bois-Plage-en-Ré ont les bases brutes les plus élevées (supérieures à 11 M€ en 2022) et les communes de Saint-Clément-des-Baleines et Loix les plus faibles (inférieures à 4,7 M€ en 2022).

#### **Evolution des bases nettes d'imposition :**

Dans le cadre de la réforme de la Taxe d'Habitation, en cours depuis 2018, une fraction des résidences principales est, depuis 2020, totalement exonérée de la Taxe d'Habitation. La fraction des résidences principales non encore exonérée à cette date, le sera progressivement par tiers entre 2021 et 2023. A partir de 2023, seules les résidences secondaires et les dépendances non-rattachées (à une résidence) seront soumises à la Taxe d'Habitation.

Jusqu'en 2020, les bases nettes d'imposition comptabilisaient la valeur des résidences principales exonérées, partiellement ou totalement, dans le cadre de la réforme en cours. Depuis 2021, ce n'est plus le cas : cet indicateur présente donc une forte baisse pour toutes les communes de l'Île de Ré.

Si, sur la période de 2002 à 2020, toutes les communes ont connu des augmentations significatives de leurs bases nettes d'imposition - de 123,69 % pour la commune de Loix (soit 4,57 % / an) à 56,16 % pour la commune de Saint-Martin-de-Ré (soit 2,51 % / an) - en 2022, les baisses sont plus ou moins marquées en fonction de l'importance des résidences secondaires sur leur territoire.

Jusqu'en 2020, en valeur, les communes de Sainte-Marie-de-Ré, La Flotte et Le Bois-Plage-en-Ré ont les bases nettes les plus élevées (supérieures à 9,0 M€) et les communes de Saint-Clément-des-Baleines et Loix les plus faibles (inférieures à 4,0 M€).

En 2022, la baisse pour les communes de l'ancien canton nord est beaucoup moins marquée, amenant, par exemple, la commune des Portes-en-Ré en deuxième position.

#### **Evolution des taux d'imposition :**

Les taux de la Taxe d'Habitation sont très disparates d'une commune à l'autre : entre 2002 et 2022 le taux le plus faible relevé est celui de la commune des Portes-en-Ré (en 2002 à 5,77 %) et le taux le plus élevé est celui de la commune de Rivedoux-Plage (11,35 % à partir de 2016).

Les communes de Rivedoux-Plage et de La Flotte se distinguent pour les taux les plus élevés et la commune des Portes-en-Ré pour les plus faibles. Quoi qu'il en soit toutes les communes ont augmenté leur taux d'imposition entre 2002 et 2022, la prime de la modération revenant à la commune de Loix (6,64 % sur la période soit 0,32 % / an), à l'inverse la commune des Portes-en-Ré (35,88 % sur la période soit 1,54 % / an) se distingue avec la variation la plus élevée.



## TAXE D'HABITATION

### Analyse

#### **Evolution du nombre d'assujettis :**

Pour la période de 2009 à 2020, le nombre d'assujettis à la Taxe d'Habitation est en hausse pour toutes les communes de l'Île de Ré à l'exception de Saint-Martin-de-Ré. C'est la commune de Loix qui enregistre la hausse annualisée la plus importante avec 1,17 %. On notera sans surprise que les communes de Sainte-Marie-de-Ré, La Flotte et Le Bois-Plage-en-Ré ont les nombres d'assujettis les plus élevés et les communes de Saint-Clément-des-Baleines et Loix les plus faibles.

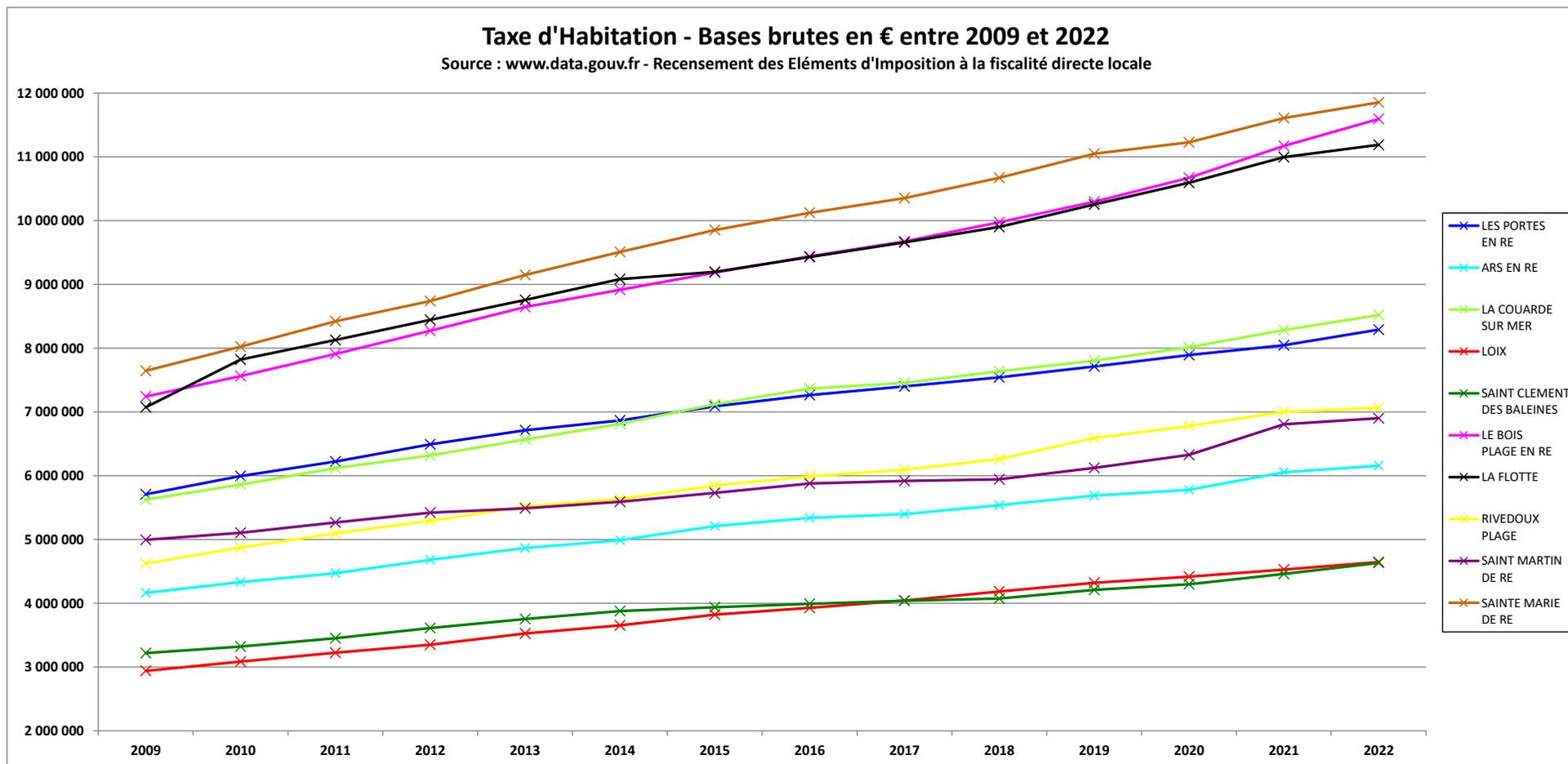
Comme pour les bases nettes d'imposition, en 2022, la baisse pour les communes de l'ancien canton nord est beaucoup moins marquée.

#### **Evolution du produit de la Taxe d'Habitation :**

La Taxe d'Habitation est, avec la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, une des sources principales de revenus des dix communes de l'Île de Ré. Sur la période de 2002 à 2020, le produit annuel de cette taxe (avant dégrèvements) s'échelonne de 143 k€ à 1 058 k€ et, en 2020, c'est la commune de Sainte-Marie-de-Ré qui est la mieux dotée en la matière et celle de Loix qui l'est le moins. En terme d'évolution, sur cette période de 19 ans, toutes les communes de l'Île de Ré ont plus que doublé le produit retiré de leur Taxe d'Habitation. C'est la commune du Bois-Plage-en-Ré qui a connu la hausse la plus importante avec 191,90 % sur la période, soit 6,13 % / an.

En 2021, toutes les communes ont connu une baisse du produit de la Taxe d'Habitation, notamment celles de l'ancien canton sud dans lequel les proportions de résidences secondaires sont plus faibles. La baisse illustrée dans le graphique ci-après est cependant trompeuse : en effet cette réforme est accompagnée, à partir de 2021, d'un mécanisme correcteur attribuant ou retirant à la commune, en fonction de sa situation particulière, les ressources nécessaires au maintien de ses ressources fiscales (Taxe d'Habitation plus Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties).

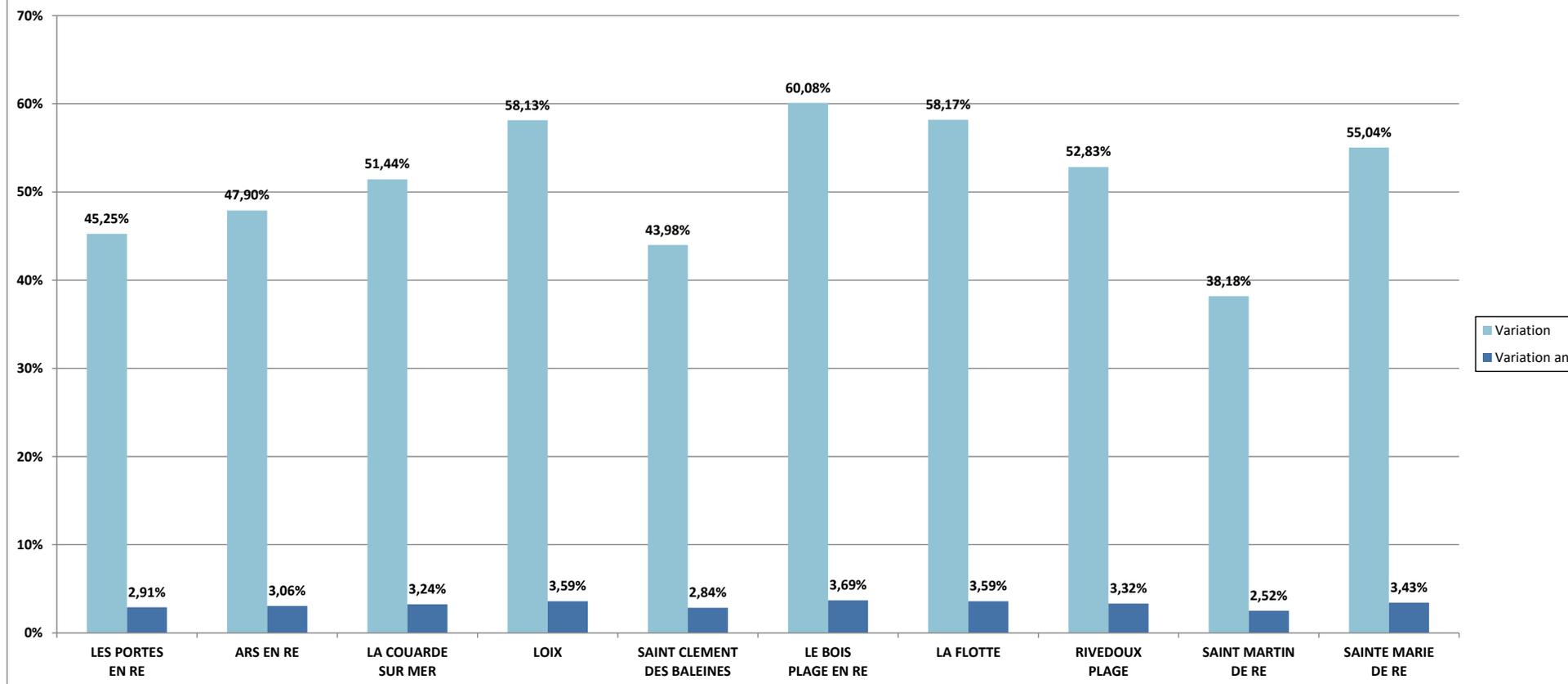
On peut également évaluer les parts respectives de la variation des bases et de la variation des taux dans l'augmentation totale du produit de cet impôt local : pour les dix communes de l'Île de Ré l'augmentation des bases reste prépondérante sur la période 2002 / 2020 même si pour la commune de Saint-Martin-de-Ré la répartition est quasi équilibrée (55,27 % versus 44,73 %) ; à l'inverse pour la commune de Loix la variation de la base est prépondérante (89,28 % versus 10,72 %).





### Taxe d'Habitation - Variations des bases brutes en € entre 2009 et 2022

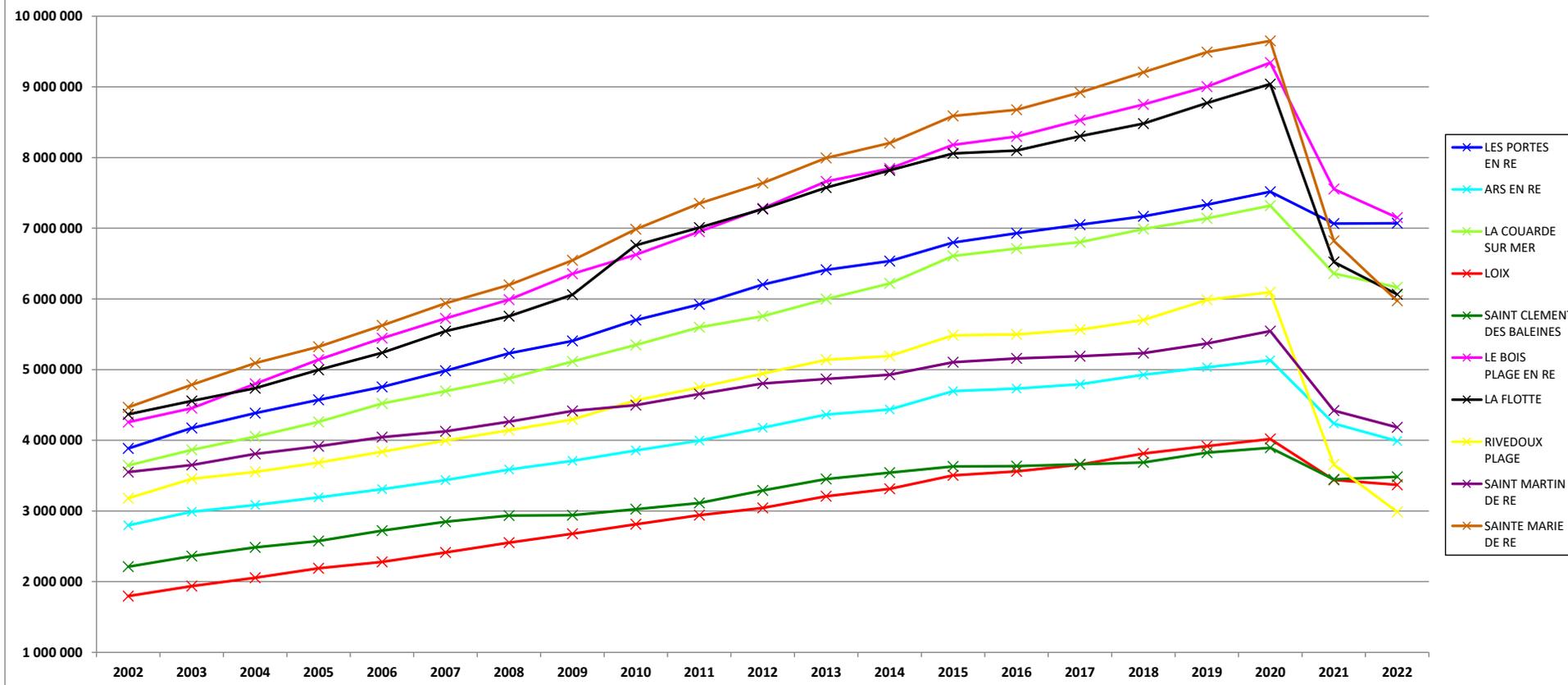
Source : [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale





### Taxe d'Habitation - Bases nettes imposables en € entre 2002 et 2022

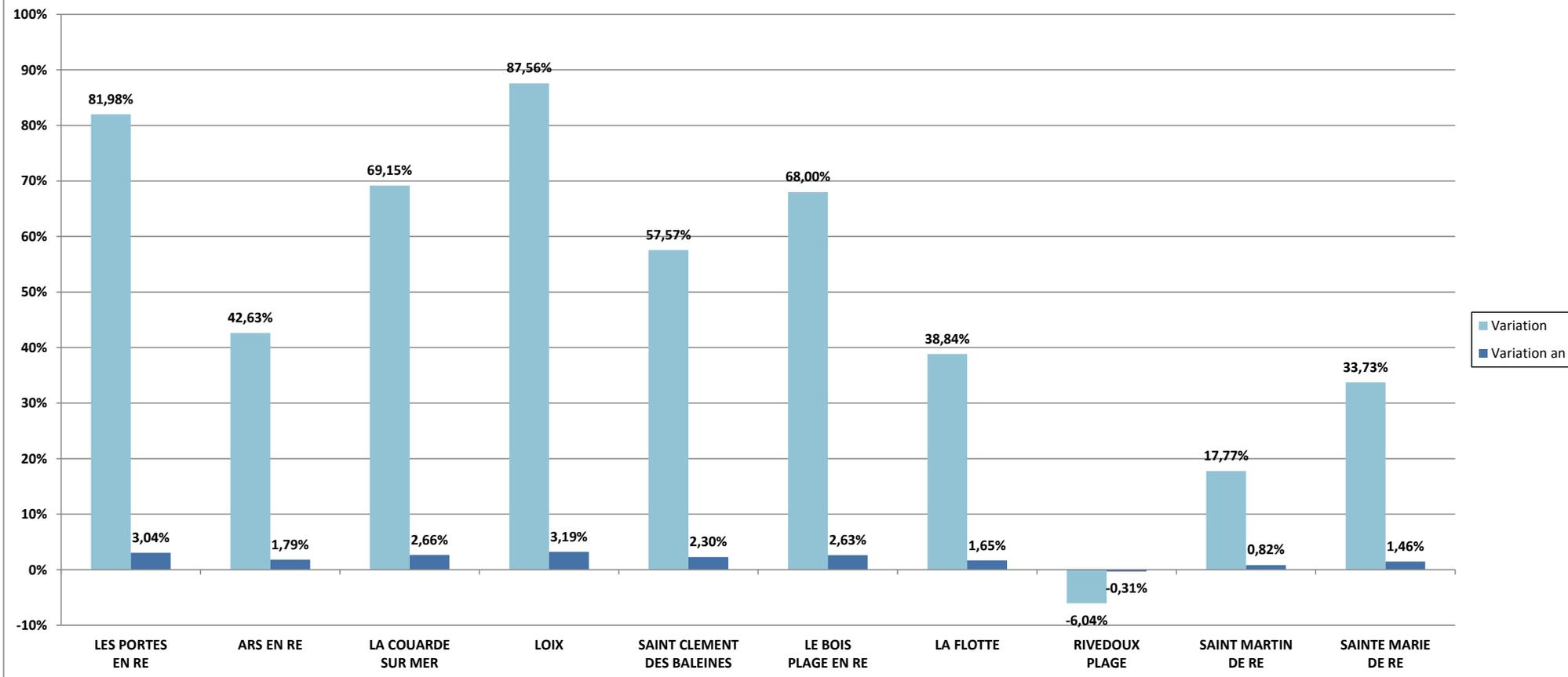
Sources : [www.impots.gouv.fr/portail/statistiques](http://www.impots.gouv.fr/portail/statistiques) et [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale





## Taxe d'Habitation - Variations des bases nettes imposables en € entre 2002 et 2022

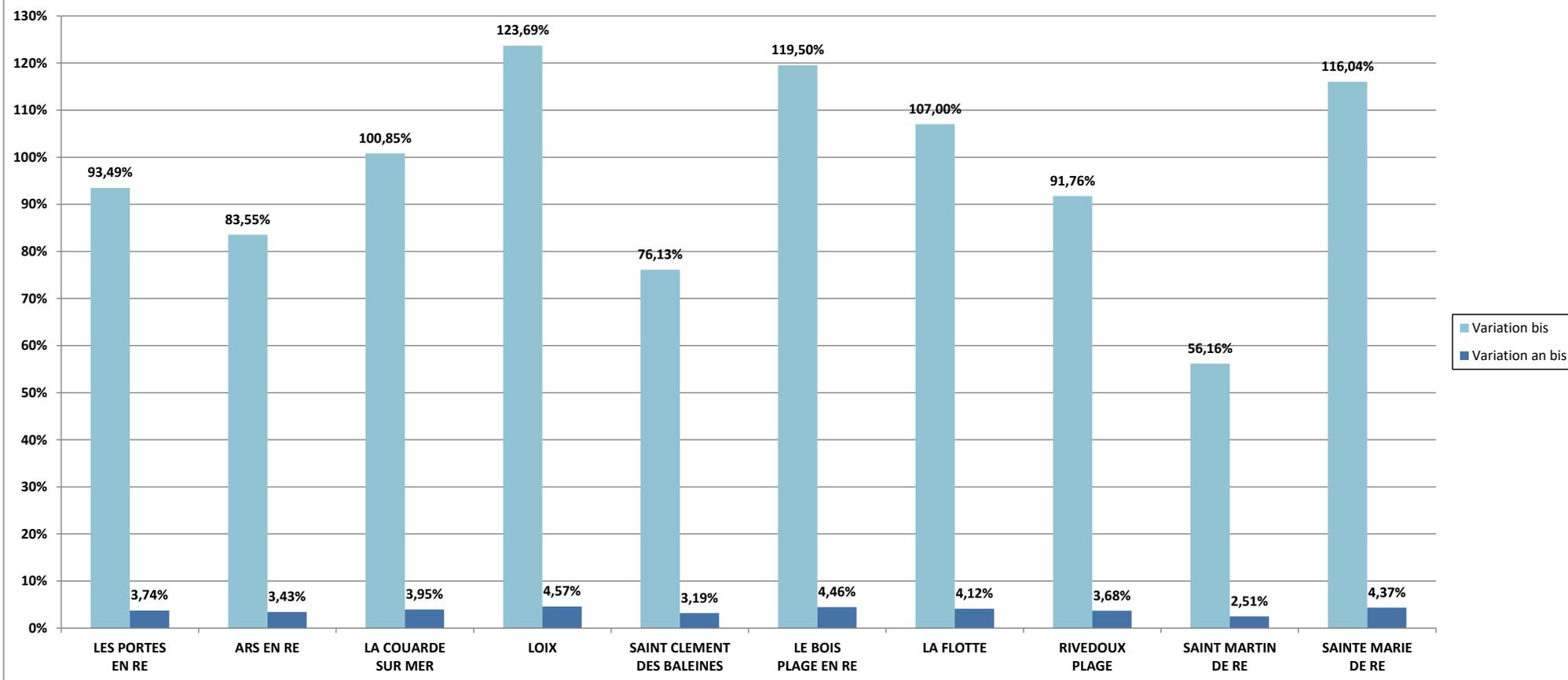
Sources : [www.impots.gouv.fr/portail/statistiques](http://www.impots.gouv.fr/portail/statistiques) et [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale





### Taxe d'Habitation - Variations des bases nettes imposables en € entre 2002 et 2020

Sources : [www.impots.gouv.fr/portail/statistiques](http://www.impots.gouv.fr/portail/statistiques) et [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale

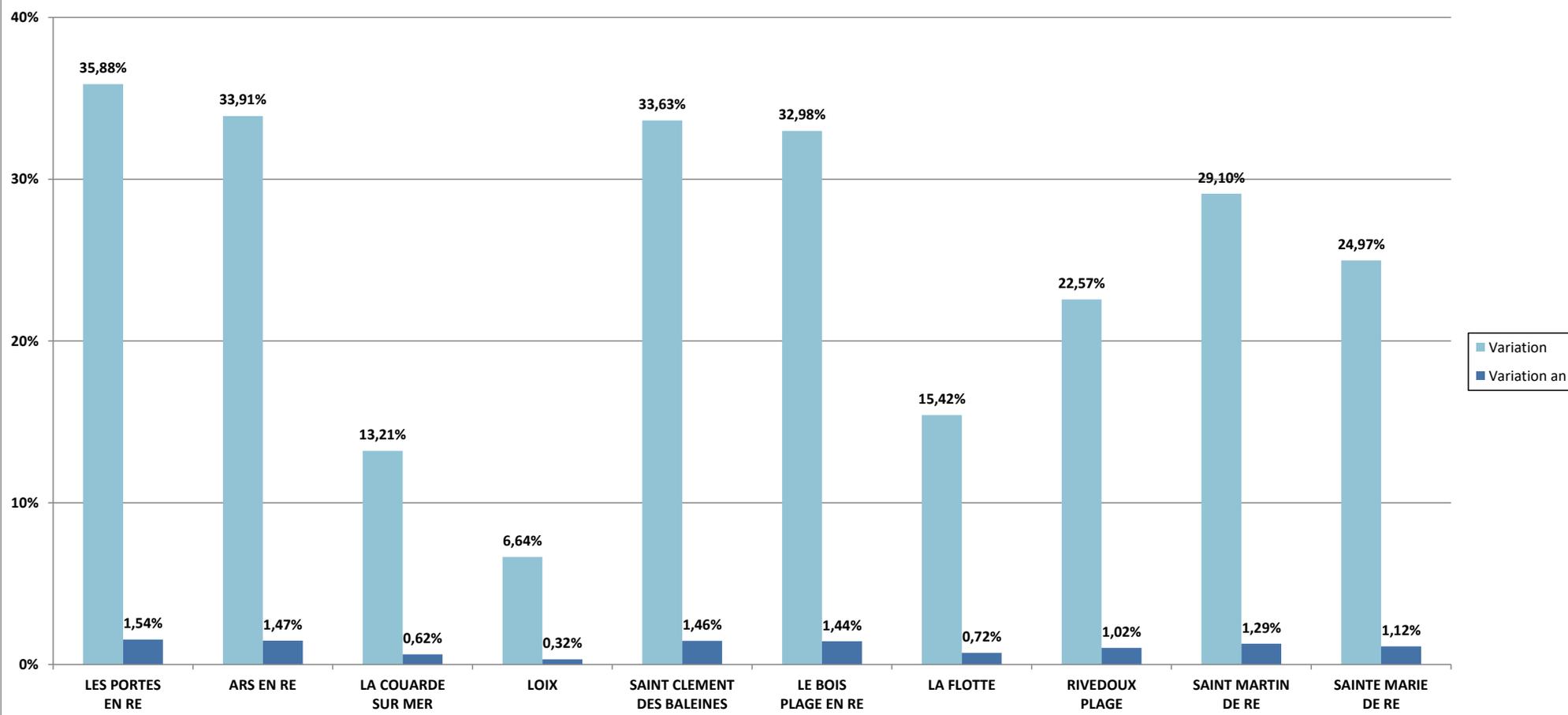






### Taxe d'Habitation - Variations des taux entre 2002 et 2022

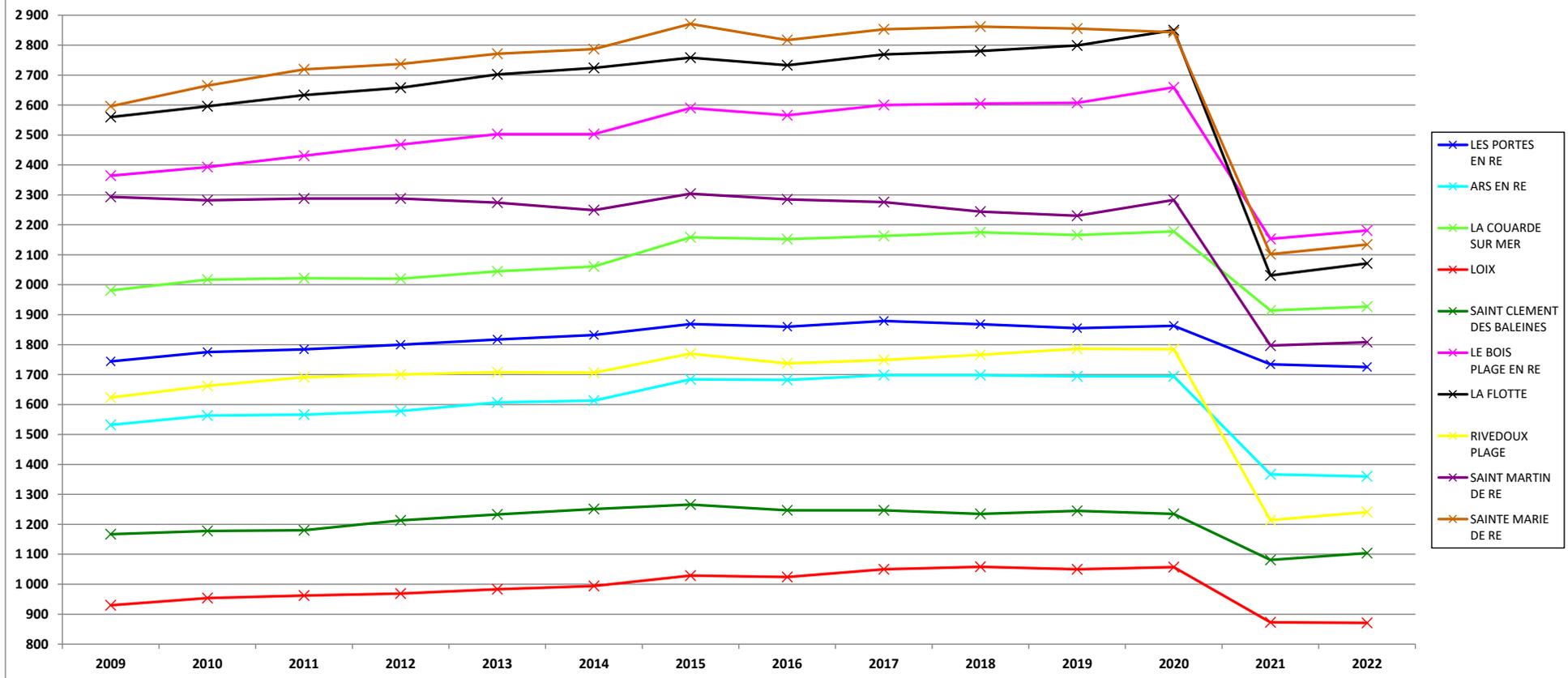
Sources : [www.impots.gouv.fr/portail/statistiques](http://www.impots.gouv.fr/portail/statistiques) et [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale





### Taxe d'Habitation - Nombre d'assujettis ayant une base nette d'imposition entre 2009 et 2022

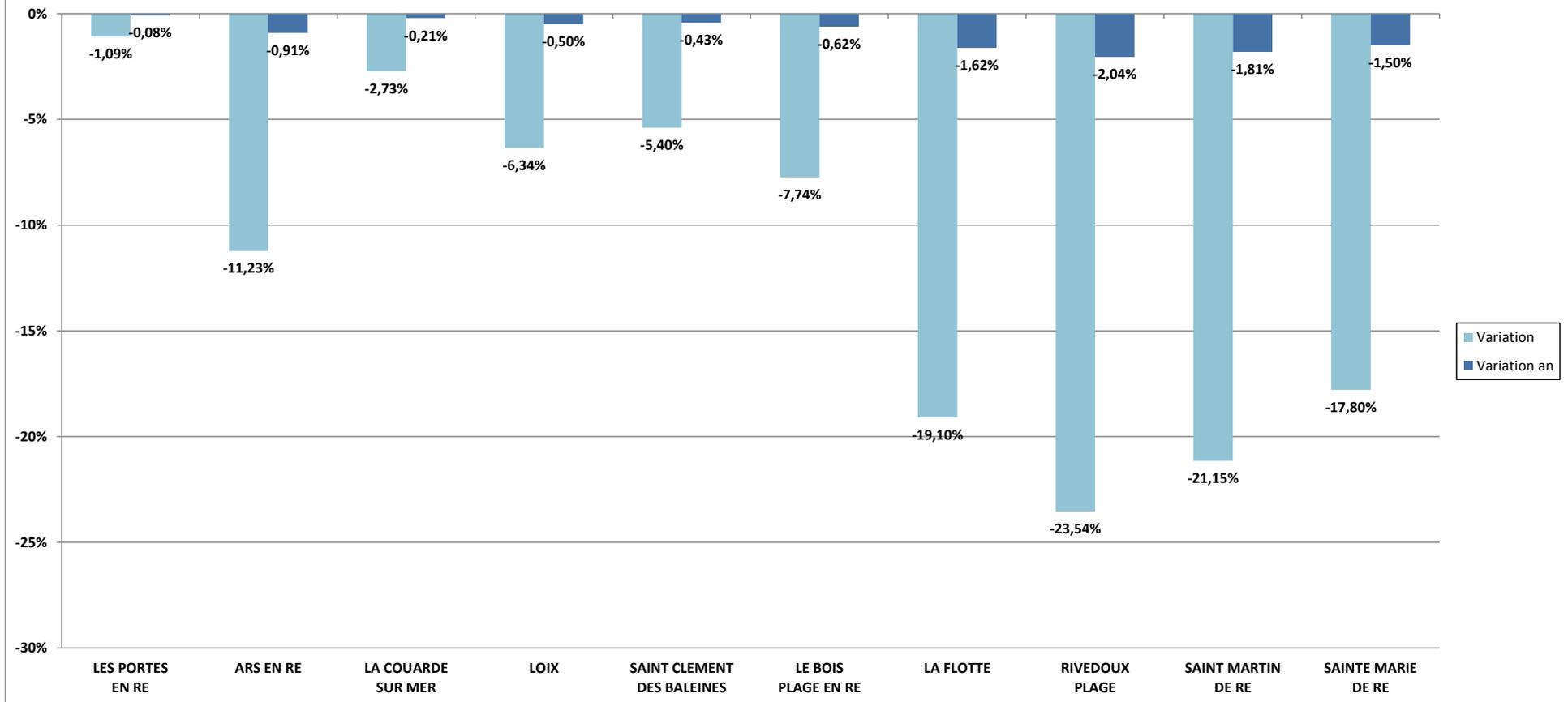
Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale





### Taxe d'Habitation - Variations du nombre d'assujettis entre 2009 et 2022

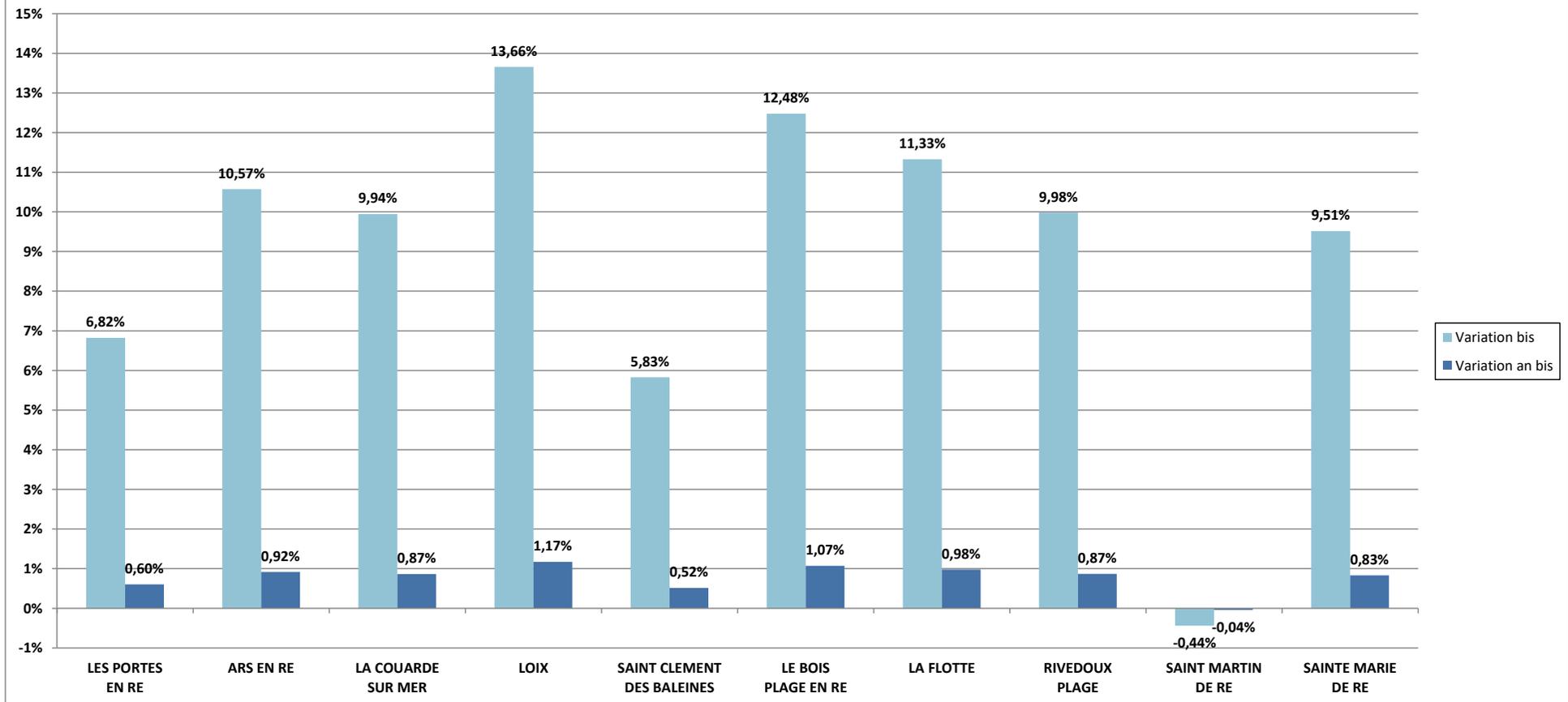
Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale





### Taxe d'Habitation - Variations du nombre d'assujettis entre 2009 et 2020

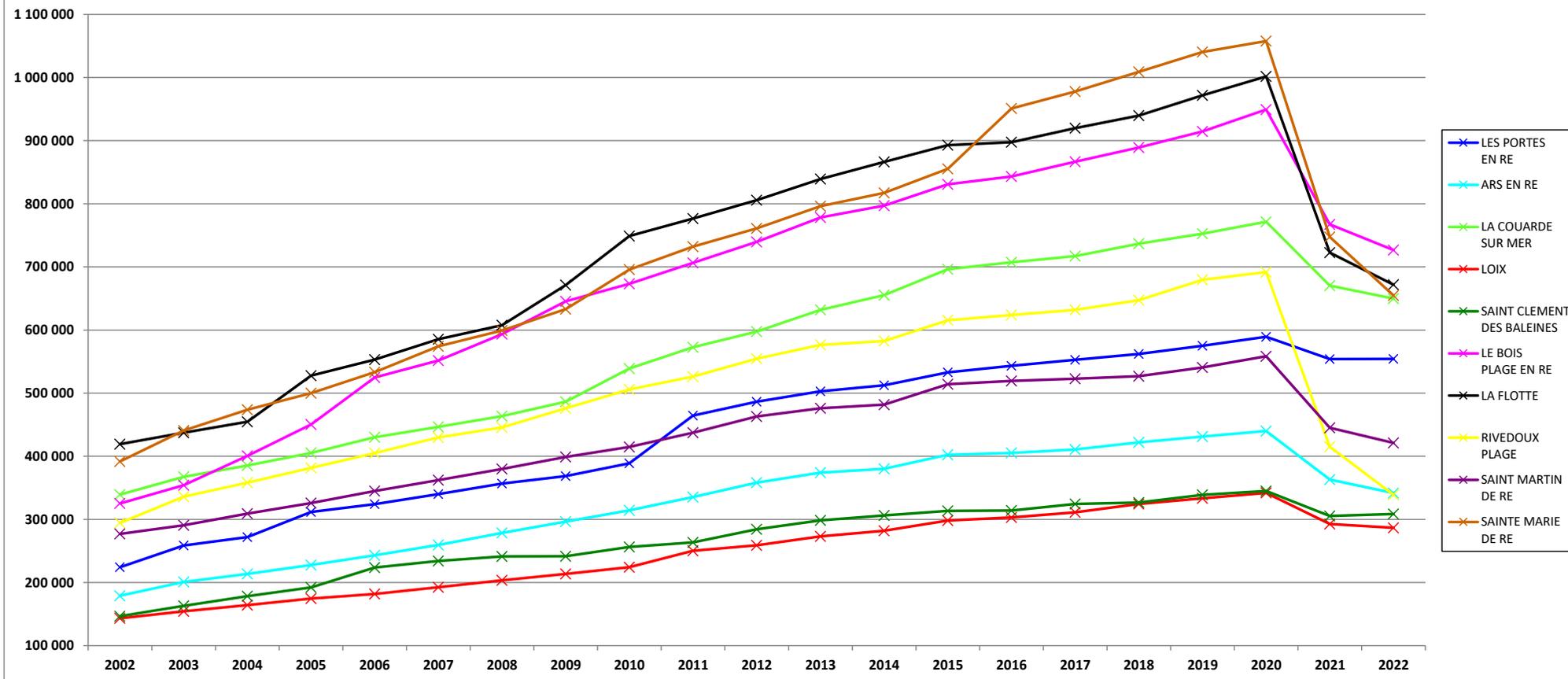
Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale





### Taxe d'Habitation - Montants nets, avant dégrèvements, en € entre 2002 et 2022

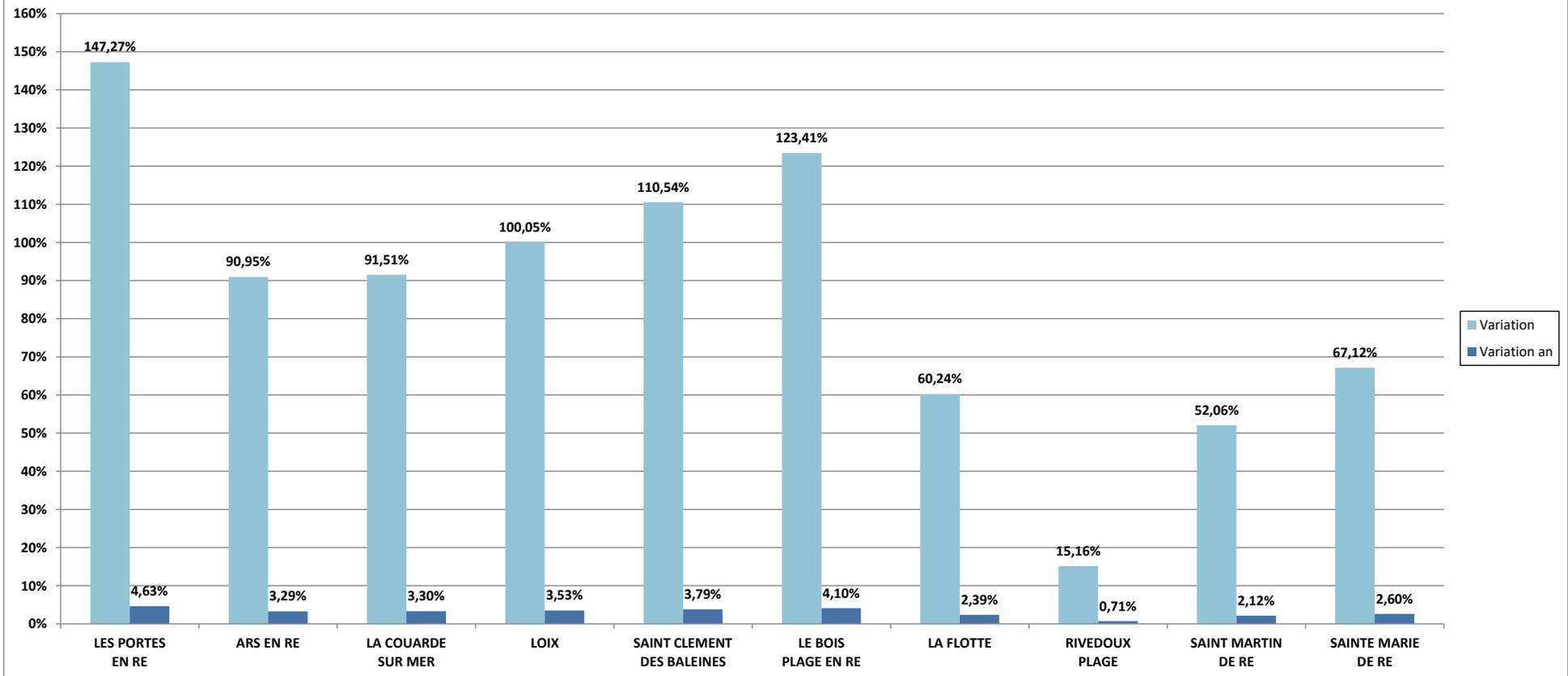
Sources : [www.impots.gouv.fr/portail/statistiques](http://www.impots.gouv.fr/portail/statistiques) et [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale





### Taxe d'Habitation - Variations des montants nets, avant dégrèvements, en € entre 2002 et 2022

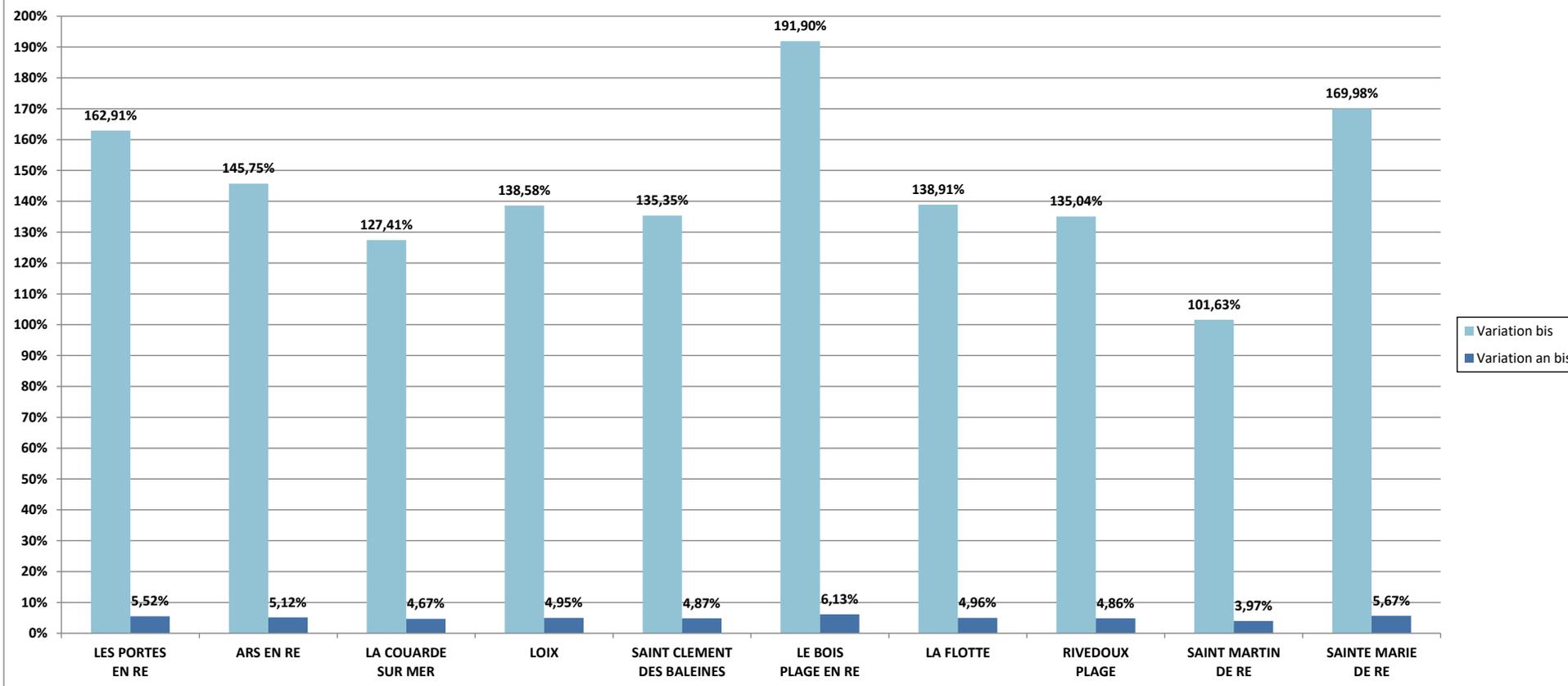
Sources : [www.impots.gouv.fr/portail/statistiques](http://www.impots.gouv.fr/portail/statistiques) et [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale





### Taxe d'Habitation - Variations des montants nets, avant dégrèvements, en € entre 2002 et 2020

Sources : [www.impots.gouv.fr/portail/statistiques](http://www.impots.gouv.fr/portail/statistiques) et [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale





**Taxe d'Habitation - Répartition des variations des montants nets, avant dégrèvements, en € entre 2002 et 2020**  
 Sources : [www.impots.gouv.fr/portail/statistiques](http://www.impots.gouv.fr/portail/statistiques) et [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale

